



Ville de L'Île-Perrot  
MRC de Vaudreuil-Soulanges  
Province de Québec

**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**(lot 5 754 376)**

---

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE :**

**QUE** le conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure, aux règlements d'urbanisme lors de la séance ordinaire du conseil du 13 octobre 2015, à 19h30, au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot.

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage à l'égard des deux futurs bâtiments multifamiliaux sur le lot 5 754 376, situé à l'intersection de la rue de Provence et du boulevard Don Quichotte, a été déposée afin:

- 1) d'autoriser que la hauteur du plancher du premier étage, des deux nouveaux bâtiments, par rapport à la couronne de rue soit de 1.99 m au lieu de la hauteur maximum de 1.80 m (art. 5.15.4.1);
- 2) d'autoriser que la pente, qui donne accès au stationnement, soit à 13% au lieu de la pente maximum de 10% et que la pente commence à partir de la ligne de rue au lieu d'à moins de 2m de la ligne de rue (art. 5.5.6 k);

**QUE** toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de ladite séance.

**QUE** le présent avis peut être consulté sur le site internet de la Ville au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

**DONNÉ À L'ÎLE-PERROT**, ce vingt-troisième jour (23<sup>e</sup>) du mois de septembre de l'an deux mille quinze (2015).

Lucie Coallier, OMA  
Greffière